

RAPPORT SYNTHÈSE FORUM DE DISCUSSION

COUVERTURE MÉDIATIQUE
DES HOMICIDES INTRAFAMILIAUX

23 MAI 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. UN PHÉNOMÈNE, QUATRE PERSPECTIVES	10
2. RAPPORTER UNE RÉALITÉ COMPLEXE	21
3. RESPECT DES PERSONNES	23
4. RÔLE SOCIAL DES MÉDIAS	27
5. CONCLUSION	30
ANNEXE 1	31
ANNEXE 2	33
ANNEXE 3	35
BIBLIOGRAPHIE	39

INTRODUCTION

Le phénomène des homicides intrafamiliaux prend un aspect différent selon qui l'observe : événement d'intérêt public pour le journaliste; enquête à résoudre pour les policiers; question de santé publique complexe pour les experts ainsi que pour les intervenants du réseau de la santé et des organismes communautaires; événement traumatisant pour les proches des victimes.

Le Conseil de presse du Québec (CPQ) a réuni des représentants de ces quatre univers, le 9 avril 2014, lors d'un forum de discussion tenu à Montréal. Cette initiative s'inscrit dans la foulée d'une étude initiée au printemps 2013 par le CPQ, à la suggestion du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le mandat confié à un comité de chercheurs consistait à explorer les effets de la couverture médiatique des homicides intrafamiliaux sur les personnes vulnérables et la population. Le CPQ s'est engagé dans ce projet dans une perspective de sensibilisation des journalistes et des médias et de réflexion au sujet de la couverture de ces drames humains.

Pour que cette réflexion ait un sens, elle doit s'ancrer dans la réalité vécue par les professionnels de l'information sur le terrain. Mais les journalistes ne travaillent pas en vase clos : lorsque se produit un homicide intrafamilial, ils interagissent avec d'autres personnes appelées à intervenir ou touchées de près par le drame.

Dans une situation de crise, cette interaction peut se résumer à une collision. Dans d'autres circonstances, plus favorables à la réflexion, des enseignements peuvent découler du choc des idées.

Le forum a servi de laboratoire, le temps d'une journée, pour provoquer la rencontre de ces différents univers dans une atmosphère propice à l'échange et la réflexion. Autour d'une même table se sont retrouvés : huit journalistes; six experts, pour la plupart issus du milieu académique; quatre intervenants d'organismes communautaires; une proche de victimes et un policier. L'expérience a été fructueuse. Le produit de cette rencontre est résumé dans ce rapport synthèse, suivant le déroulement de la journée du 9 avril.

Dans un premier temps, chacun a pu présenter les réflexes, pratiques, contraintes et questionnements provoqués par les homicides intrafamiliaux. Dans un deuxième temps, les participants ont été invités à échanger sur trois grandes thématiques : la couverture d'une réalité complexe; le respect des personnes vulnérables; le rôle social des médias.

FAITS SAILLANTS

1. Un phénomène, quatre perspectives

Les journalistes

Ils doivent produire rapidement une information adaptée à diverses plateformes et « nourrir la bête » de la nouvelle en continu. Les médias électroniques et numériques produisant de la vidéo font face à une contrainte supplémentaire : pas de reportage sans images. Or, le caractère intrusif de la caméra nuit au contact avec les personnes touchées par le drame.

L'information est récoltée auprès de diverses sources : policiers, écoles, réseaux sociaux, voisins, proches de victimes, experts et intervenants. Malgré l'esprit critique des journalistes sur la valeur des témoignages des voisins et d'autres sources éloignées du drame, il arrive qu'on se rabatte sur ces derniers, quand l'information se fait rare.

L'obligation de cogner aux portes des proches de victimes rebute plusieurs journalistes. Certains patrons exercent une pression en ce sens; d'autres sont ouverts à une approche plus respectueuse.

La cueillette des informations suit le principe de l'entonnoir : on en accumule une grande quantité, pour éliminer ensuite ce qui n'est pas pertinent ou d'intérêt public.

Dans le processus, des questionnements éthiques peuvent surgir. Les journalistes se réfèrent alors à leurs supérieurs. Certains médias mettent à leur disposition un guide de pratiques, des normes ou de la formation.

Les policiers

Leur objectif principal est de protéger l'enquête et le processus judiciaire, particulièrement au cours des 48 heures suivant l'événement. Pour ce faire, ils contrôlent l'information divulguée aux journalistes. Les enquêtes parallèles menées par les représentants des médias peuvent leur être

nuisibles. Les policiers tissent néanmoins des liens de confiance avec certains d'entre eux, ce qui favorise la circulation de l'information « off the record ».

Les intervenants en santé publique et les experts

En gestion de crise, les intervenants visent à protéger les proches des victimes, les personnes vulnérables susceptibles de poser un geste tragique, la communauté et le public en général. Ils voient les médias comme un amplificateur de la détresse des personnes au coeur de l'événement et un possible déclencheur, pour le passage à l'acte.

Ils s'abstiennent de fournir des explications en lien avec un cas particulier, mais peuvent fournir aux journalistes des éléments de compréhension générale du phénomène.

Des ressources d'aide existent et il est souhaitable que les médias les mentionnent. L'homicide intrafamilial est un phénomène complexe, mais qu'on peut prévenir, soulignent intervenants et experts. Selon eux, la responsabilité sociale des médias dans la prévention de ces drames ne fait pas de doute.

Les proches de victimes

Leur vulnérabilité est extrême, leur fardeau multiple et lourd à porter. La fragilité des femmes qui survivent à la mort de leurs enfants (et souvent de leur conjoint auteur du ou des meurtres) est accentuée par un historique de violence conjugale et un sentiment de culpabilité qui en découle.

Ils entretiennent avec les médias une relation amour-haine. Les journalistes aident à véhiculer leur message et à pérenniser la mémoire des disparus, mais peuvent les blesser par les mots qu'ils choisissent ou un angle de couverture axé sur la recherche de coupables. Un accompagnement dans le cadre de leurs relations avec les médias leur serait utile.

2. Rapporter une réalité complexe

Les homicides intrafamiliaux traduisent des réalités, des problématiques et des enjeux sociaux d'intérêt public. La liberté de presse dicte que l'information à ce sujet soit livrée au public. Cependant, les journalistes ont la responsabilité, dans leur recherche de vérité, de respecter le

processus judiciaire, de refléter la complexité du sujet, de faire preuve d'exactitude et de bien soupeser quels détails sont d'intérêt public. La discussion entre les participants a mis en lumière :

- la vitesse à laquelle sont astreints les journalistes, incompatible avec la compréhension d'un sujet complexe;
- leur difficulté à accéder à une information fiable;
- l'exercice périlleux de l'équilibre entre les différents témoignages de personnes vulnérables et émotives;
- la mince frontière entre le détail de trop et le détail utile à la compréhension.

3. Respect des personnes

Ces événements laissent dans leur sillage des personnes extrêmement vulnérables, des communautés bouleversées et un public ébranlé. Alors que les intervenants du milieu de la santé ont la mission de protéger ces personnes, les journalistes doivent les respecter. La discussion a mis en lumière :

- la nécessité d'une approche sensible, pour les journalistes qui abordent les personnes vulnérables;
- la dose de retenue prescrite par le milieu de la santé, dans les premières heures du drame, afin de protéger les personnes en état de choc;
- l'antagonisme entre la protection des personnes vulnérables et le besoin des journalistes de raconter une histoire;
- la notion de consentement libre et éclairé;
- le choix des mots et leur possible effet d'amplification de la détresse des proches de victimes.

4. Rôle social des médias

Tout en reconnaissant l'importance de la liberté de presse, les participants du monde de la santé et les experts plaident pour une couverture médiatique responsable. Mais les journalistes ont-ils un rôle à jouer dans la prévention des homicides intrafamiliaux? Ont-ils même à se préoccuper de l'impact social de leur travail?

La discussion a mis en lumière :

- la notion du principe de précaution appliquée à la médiatisation des homicides intrafamiliaux;
- la difficile conciliation entre le message de prévention d'une part, et la liberté de presse, les contraintes de production des journalistes et la nature d'un média d'information, d'autre part;
- le rapport entre la norme sociale et les médias.

CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre d'une entente de confidentialité avec les participants, le Conseil de presse s'est engagé à ne pas associer le nom d'un participant à une citation dans le rapport final. Cet engagement a été pris afin de favoriser des échanges francs et libres lors du forum.

1. UN PHÉNOMÈNE, QUATRE PERSPECTIVES

1.1 Le point de vue des journalistes

LEURS CONTRAINTES DE PRODUCTION

Le « magic 10 »

Dès que la nouvelle d'un drame est connue, une course contre la montre s'impose. Un journaliste évoque le principe du « magic 10 », soit la nécessité de rassembler le plus d'informations possible, idéalement dans les 10 premières minutes. Et ce, pour tous les supports : audio, vidéo, photo, texte. Passé ce délai, le périmètre de sécurité est établi par les policiers et l'information se raréfie. Les badauds investissent les environs de la scène et leur témoignage a peu de valeur.

La rapidité est d'autant plus nécessaire pour obtenir le témoignage des proches de victimes. Quand les journalistes se succèdent à la même adresse, les portes se ferment.

Nourrir la bête

Les impératifs du direct et de la couverture en continu incitent également à agir rapidement et à assurer un suivi sans relâche. Les journalistes des médias écrits n'y échappent pas : « c'est de pire en pire, parce que maintenant, il faut nourrir la bête. On a le Web qui en demande constamment, il faut toujours rafraîchir l'histoire », dit une journaliste.

Cela favorise également la diffusion d'entrevues qui apportent peu sur le plan informatif, avec des personnes éloignées du cercle de la famille touchée par le drame.

Les incontournables images

Les médias électroniques ou numériques qui offrent de la vidéo font face à une contrainte supplémentaire : pas d'images, pas de reportage. « L'image est mon premier critère », dit un journaliste. Cela peut avoir un impact sur le choix de l'angle de couverture, des personnes

interviewées, etc. Par ailleurs, le caractère intrusif de la caméra ne favorise pas le contact avec des personnes vulnérables.

Les sources

La collecte d'information « à chaud » s'appuie sur quatre sources principales : les policiers, le voisinage, les réseaux sociaux et les proches. Les directions d'école sont également sollicitées, quand des enfants sont impliqués dans un drame. Les experts ou les intervenants des milieux de la santé et des organismes communautaires sont contactés dans un deuxième temps, afin d'enrichir la compréhension de l'événement.

Les policiers

Les policiers représentent la source la plus fiable : on s'y fie pour obtenir les éléments factuels qui aident à construire la trame de base de l'histoire. Une relation de confiance peut s'installer entre la police et un journaliste. L'objectif, pour ce dernier, n'est pas nécessairement de citer des informations, mais de s'en servir pour « orienter les recherches », explique un journaliste.

Les voisins

Les voisins sont à la fois des témoins privilégiés et très disponibles. Ils peuvent fournir des détails factuels et descriptifs utiles pour reconstituer les événements.

Cependant, ces sources ne peuvent, à elles seules, fournir un portrait complet et apportent souvent des informations superficielles, voire non pertinentes, car elles ne connaissent pas intimement les victimes et le contexte familial. Malgré leur esprit critique face à la valeur des propos des voisins, les représentants des médias admettent que lorsque les informations manquent, « on fait parler n'importe qui ».

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux, notamment Facebook, sont désormais une ressource incontournable, qui permet de corroborer des faits et faire ressortir des pistes à explorer, par l'accès important qu'ils

ouvrent à des informations sur la vie privée des acteurs du drame. Ces informations ne seront pas nécessairement toutes publiées, mais utilisées pour orienter les recherches.

Les proches des victimes

Pour remettre les faits dans leur contexte, les proches des victimes sont les interlocuteurs les plus convoités, en raison de leur proximité avec le drame. Ces témoins sont toutefois vulnérables et les approcher peut être plus ardu. Si certains s'empressent d'accorder des entrevues aux médias, d'autres refusent et il est important de respecter leur droit au silence.

Un témoignage livré sous le choc de l'émotion encore fraîche, même issu d'une personne consentante, doit faire l'objet de prudence, fait valoir une journaliste qui a déjà refusé de réaliser une entrevue avec une femme qui venait de perdre son enfant.

« Elle insistait pour nous donner une entrevue. J'ai vu qu'elle n'était pas en état de le faire et je lui ai dit : "je pense que vous devriez attendre un peu". Ce qu'elle disait n'était pas cohérent, elle était démunie, n'avait personne, pas de ressources. On a fait une entrevue, mais deux jours plus tard. »

Les experts et les intervenants

Les experts peuvent fournir des explications au phénomène. Mais ils ne sont pas toujours faciles à trouver ou disponibles sur-le-champ. À ces difficultés s'ajoutent les contraintes des médias électroniques : trouver un expert télégénique, bon communicateur, qui a le sens de la formule.

Avant de consulter les experts, toutefois, les journalistes préfèrent nettement se tourner vers des intervenants en contact direct avec l'événement, qui peuvent rapporter des interventions concrètes sur le terrain.

RAPPORT DU JOURNALISTE AVEC L'ÉVÉNEMENT

Cogner à la porte

Les journalistes sont des professionnels, mais aussi des humains. Plusieurs soulignent le malaise qu'ils ressentent face à l'obligation d'aller « cogner à la porte » des proches au cœur du drame.

Un inconfort qui semble plus fort chez les journalistes des médias locaux, qui demeurent sur place après un drame, alors que les médias nationaux repartent.

« Dans les régions [on a toujours accès à] quelqu'un à proximité des familles. Il y a une double précaution à prendre, parce que ces gens-là, tu les recroises à l'épicerie, à l'aréna... », fait remarquer l'un d'eux.

Quand les camions-satellites sont installés au même endroit depuis des heures, que les médias font du sur place et qu'on obtient une information privilégiée menant à une autre adresse, ne pas aller cogner à cette porte est impensable, fait valoir un autre journaliste : « c'est un mauvais moment à passer, parce qu'on sait que ces gens vivent un drame. Sauf qu'entre ça et rester sur place dans la rue à répéter la même histoire que mes collègues... Je ne me pose même pas la question ».

Il décrit ce « passage obligé » comme une quête de sens inévitable. « On va s'acharner, c'est sûr, tant qu'on n'aura pas d'explication. À partir du moment où le parent [survivant] décide de s'adresser aux médias, souvent on se retire puis on arrête d'en parler ou on couvre l'histoire différemment. »

Patrons insistants

Lorsque personne ne parle, certains patrons poussent pour faire « sortir » la nouvelle. Une journaliste témoigne avoir vu des collègues fouiller dans les poubelles d'une famille touchée par un homicide intrafamilial.

« Les patrons mettent énormément de pression pour qu'on trouve la source la plus proche du drame », ajoute un de ses collègues. Les jeunes, soucieux de ne pas revenir les mains vides, ont plus tendance à « faire parler n'importe qui », du commis de dépanneur au parfait inconnu. Les plus expérimentés vont demander plus de temps à leurs supérieurs et ont plus de chance d'être entendus que les nouveaux venus.

La pression exercée par les dirigeants des salles de presse est exacerbée si la concurrence obtient une information en premier, explique une journaliste. « On peut se faire dire : "comment ça se fait que tu ne savais pas ça?" ou "comment ça se fait que tu n'es pas arrivé sur place à temps?" ou "pourquoi tu n'es pas parti plus tôt?" »

Patrons compréhensifs

Les patrons ne sont pas pour autant insensibles au sens du discernement de leurs journalistes. Plusieurs font preuve de compréhension, lorsqu'on leur fait valoir qu'il faut du temps et user de délicatesse.

« Beaucoup de gens en mettent large sur le dos des patrons, dit un journaliste. J'ai toujours senti beaucoup de respect de la part des gens avec qui je travaillais... ils comprenaient que pendant une heure ou deux, mon cellulaire était fermé, parce que j'étais avec des gens et que je pouvais en ressortir avec rien ».

CONTENU

L'entonnoir

Lors de la cueillette des informations, les journalistes appliquent le principe de l'entonnoir, en accumulant le plus d'éléments possible, pour éliminer ensuite ce qui n'est pas pertinent ou d'intérêt public. À travers le processus, on espère toujours mettre la main sur une nouvelle exclusive.

Faits, émotion, analyse

Dans un premier temps, toute l'importance est accordée aux faits répondant aux questions de base : qui, quoi, quand, où, comment? Les émotions viennent ensuite, de façon naturelle. On recherche des réponses au pourquoi du drame plus tard, avec le concours des experts et des intervenants du milieu de la santé.

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Pas en vase clos

Les journalistes ne prennent pas de décisions sensibles en vase clos; ils font appel à leurs supérieurs lorsqu'un questionnement déontologique ou éthique survient. Ici aussi, la vitesse joue

et le mécanisme de réflexion est fait en accéléré. Le niveau d'intérêt public, ainsi que le respect sont énumérés comme des variables importantes dans la prise de décision.

Normes, guides

Certains médias ont des guides portant sur les normes et les pratiques journalistiques. Ces ressources sont des garde-fous utiles dans la pratique au quotidien des journalistes. À Radio-Canada, le document Normes et pratiques journalistiques comporte une section sur la couverture des faits divers.

1.2 Le point de vue des policiers

PROTÉGER L'ENQUÊTE

48 heures cruciales

Tout comme les journalistes, les policiers sont engagés, surtout dans les premières 48 heures, dans une course contre la montre. Mais leurs préoccupations sont tout autre : la protection de la scène de crime, de l'enquête et de l'intégrité de l'ensemble du processus judiciaire.

Pour ce faire, on contrôle l'information : nom d'un suspect avant qu'il soit accusé (présomption d'innocence), noms de victimes mineures (lois protégeant les renseignements personnels des mineurs), certains détails liés à la stratégie opérationnelle, etc.

L'enquête est la priorité, mais les policiers ont également le rôle d'assister les victimes dans le processus judiciaire et de les référer aux ressources existantes.

Enquêtes parallèles

Les « enquêtes parallèles » menées par les journalistes peuvent nuire à l'enquête policière. Les faits rapportés par les médias peuvent être utilisés par la défense, lors d'un procès. « Ça nuit à l'intégrité de l'enquête et du processus judiciaire et éventuellement au sentiment de justice pour les proches des victimes », explique un policier participant au forum.

Parfois, les enquêtes des journalistes progressent plus rapidement que celle des policiers. Les policiers ne peuvent suivre le rythme des médias : en raison du fardeau de la preuve, les informations ne sont divulguées que si elles ont fait l'objet de vérifications extensives.

Accès à l'information

Dans le cadre d'une relation de confiance entre la police et un journaliste, des informations peuvent s'échanger de façon informelle. Il devrait toutefois exister un processus de transmission de l'information plus rapide que celui prévu par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Un processus qui serait « l'équivalent d'une saisie sans mandat », illustre le policier.

Confiance policiers/journalistes

Le lien de confiance entre journalistes et policiers est fragile et bâti sur le long terme. Certains journalistes semblent plus soucieux de maintenir ce lien, d'autres moins.

« Tout dépend de l'expérience », remarque un autre policier interviewé par le CPQ avant le forum. Les plus expérimentés comprennent qu'entre le droit à l'information et l'arrestation d'un suspect, la mission des policiers est orientée vers l'arrestation et ils agissent en respectant cette mission. Les jeunes sont plus téméraires et avides de détails.

1.3 Le point de vue des intervenants en santé publique et des experts

GESTION DE CRISE

Quand un drame éclate, il s'agit, pour les divers intervenants du système de la santé ou des organismes spécialisés, de minimiser l'impact sur les proches, les personnes vulnérables et le public.

Les proches

Les proches sont fragiles, démunis. Du point de vue des experts et des intervenants, les médias sont susceptibles d'accentuer leur détresse.

Pour une personne en état de choc, accorder une entrevue peut être néfaste. Un accompagnement serait nécessaire, dans ses relations avec les médias. Ce type de ressource n'existe pas actuellement.

Certains témoignages recueillis par des journalistes peuvent également avoir des effets négatifs : les voisins ou d'autres membres de la famille peuvent tenir des propos menant à la recherche de coupables.

Les personnes vulnérables

En matière de suicide, une personne vulnérable peut s'identifier à quelqu'un qui est passé à l'acte. Publier la photo ou une lettre de la personne qui s'est enlevé la vie exacerbe le phénomène d'identification.

Bien qu'il soit impossible d'établir un lien de cause à effet entre la couverture médiatique et le passage à l'acte dans le cas des homicides intrafamiliaux, la simplification de la problématique par les médias pourrait théoriquement provoquer un phénomène d'identification.

Associer le passage à l'acte à une cause unique comme une rupture amoureuse, des problèmes financiers ou des difficultés liées à la garde des enfants est un exemple de simplification. Des personnes éloignées du cercle de la famille touchée, comme les voisins, peuvent fournir de tels témoignages réducteurs qui sont jugés néfastes pour les personnes vulnérables, lorsque rapportés par les médias.

Parfois, la détresse touche une communauté entière. Peu après le suicide de la jeune Marjorie Raymond, présenté par les médias comme une conséquence de l'intimidation, les demandes d'aide d'adultes auprès d'organismes ont grimpé en flèche, relate une intervenante du réseau public de la santé.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Explications générales

Traiter d'un sujet aussi complexe que les homicides intrafamiliaux n'est pas chose facile. Alors que les journalistes visent à obtenir le plus de détails possible, les intervenants en santé peuvent fournir des explications générales, mais sont tenus au secret professionnel ou ne veulent pas s'avancer relativement à un cas particulier.

La vitesse

L'impératif de vitesse est perçu comme un élément négatif de la couverture journalistique. La compréhension d'un cas requiert du temps, ce que n'ont pas les journalistes. Ce manque de temps peut mener à une présentation réductrice du processus menant à un homicide intrafamilial. « Je pense qu'il est prétentieux de rechercher la vérité en 48 heures. C'est un événement extrêmement complexe. Le coroner rend sa version six mois après; il a eu le temps et encore, elle est très partielle », a illustré un chercheur.

LA PRÉVENTION

Mention des ressources d'aide

L'homicide intrafamilial est le résultat d'un long processus qui s'installe dans le temps. Des facteurs de risque peuvent être décelés à l'avance. La mention des ressources d'aide disponibles, par les médias, serait donc très utile.

Phénomène inexplicable?

Plusieurs intervenants ont insisté sur le caractère néfaste d'une couverture médiatique qui suggère la fatalité du geste et son caractère inexplicable. Un intervenant d'un organisme illustre ce fait par le cas d'un homme qui serait dépeint comme « un bon gars » qui a posé un geste incompréhensible, que personne n'a vu venir. Cette façon de présenter l'acte laisse entendre qu'on ne peut le prévenir, alors qu'un processus s'est enclenché chez cet homme et que des outils pour le détecter existaient.

Responsabilité sociale

Le sens éthique des journalistes est important, car « il y a des titres et des commentaires qui restent et qui marquent des communautés », dit un chercheur. Ce dernier note que les journalistes ont adopté, au fil du temps, un comportement responsable vis-à-vis du suicide et suggère qu'il peut en être de même pour les homicides intrafamiliaux.

1.4 Le point de vue des proches

VULNÉRABILITÉ EXTRÊME

Lourd fardeau, violence conjugale et culpabilité

Tous les proches de victimes sont dans un état de vulnérabilité extrême. Ils portent le triple fardeau du deuil, du rôle de subsidiaire des victimes dans le processus judiciaire et du rôle de représenter ces dernières dans les médias. Leur aptitude à accorder une entrevue à un journaliste, au moment du drame, est très faible.

Pour les femmes survivant à l'homicide de leurs enfants, un passé de violence conjugale et une séparation difficile s'ajoutent. Elles sont rongées par un sentiment de culpabilité.

Catapultés dans la sphère publique

Les familles touchées par un tel drame sont catapultées dans la sphère publique quand le malheur les frappe, explique une chercheuse. « La violence conjugale ne peut pas se construire sans isolement. Les médias [avec les policiers ou les pompiers] sont les premiers à crever cette bulle de l'isolement quand ils arrivent. Vous faites tout à coup débarquer le Québec entier dans leur maison », dit-elle en s'adressant aux journalistes.

RELATION AVEC LES MÉDIAS

Amour-haine

Les proches des victimes entretiennent un rapport ambigu avec les journalistes. D'une part, les représentants des médias contribuent à porter leur message et à pérenniser la mémoire de leurs

chers disparus. D'autre part, la médiatisation de leur drame peut être un facteur qui s'ajoute à leur souffrance.

Le choix des mots

Le choix des mots peut blesser, particulièrement l'utilisation d'euphémismes ou d'un ton romancé pour dépeindre l'auteur de l'homicide. Une proche de victimes donne l'exemple d'un titre : « il tue sa princesse par amour ».

La recherche de coupables

Le choix des personnes interviewées peut également causer du tort aux proches. Les voisins « ne savent pas ce qui se passe dans la maison » et la famille de l'auteur de l'homicide (dans le cas où il s'agit d'un homme) « essaie de sauver l'honneur de son fils », estime une proche de victimes. Interviewer ces personnes peut mener à la recherche de coupables, ce qui alimentera les sentiments de culpabilité et d'injustice.

Baromètres de l'isolement

Une chercheuse souligne toutefois un élément de pertinence des témoignages de voisins, qui font office de baromètres sociaux de l'isolement des familles touchées par ces drames. « Le jour du drame, ils prennent une énorme claque, parce que ça fait 10 ans qu'ils auraient pu voir quelque chose et qu'ils ne l'ont pas vu ».

2. RAPPORTER UNE RÉALITÉ COMPLEXE

Comprendre rapidement, en un clip...

Les homicides intrafamiliaux sont des problèmes complexes, mettant en interaction de nombreux facteurs. Comment rendre compte de cette complexité alors que les journalistes ont des contraintes de temps et d'espace? Cette question est restée sans réponse.

Cependant, divers participants de la sphère de la santé ont à nouveau souligné l'incompatibilité entre vitesse et compréhension d'un phénomène complexe.

Experts et intervenants à la rescousse

Les experts sont des intervenants de choix pour donner un éclairage sur la complexité du phénomène. Mais les journalistes estiment qu'ils sont peu accessibles. Un bottin d'experts serait-il utile? L'idée est lancée et en général bien accueillie par les journalistes.

Les intervenants sur le terrain ont quant à eux la capacité d'apporter une dimension plus « sentie » des événements. Cependant, « ceux qui sont sur le terrain n'ont pas le temps de répondre, souligne une intervenante du réseau public de la santé. L'urgence, c'est de répondre à la détresse des gens. Les médias deviennent secondaires ».

Qui interviewer?

Le problème reste entier, pour les journalistes, qui veulent refléter la complexité du phénomène en offrant une diversité de points de vue. Les experts peuvent aider à la compréhension, mais ne peuvent commenter un cas particulier. Les intervenants sont débordés. Les policiers doivent limiter les informations qu'ils divulguent. Restent les voisins et les proches.

Or, les voisins offrent-ils un point de vue pertinent? « On n'a pas le choix, il faut regarder toutes les sources. Après, c'est à nous d'avoir un esprit critique et de juger si c'est bon ou pas de le mettre dans le journal », répond une journaliste.

Difficile équilibre

Selon une mère de jeunes victimes, les journalistes devraient éviter d'exploiter les querelles familiales, notamment en interviewant les proches des auteurs d'un homicide intrafamilial. Elle estime que les familles « sont dans une trop grande émotion ».

Les journalistes soulignent qu'il est malgré tout de leur devoir de chercher un équilibre dans les témoignages. « Un journal, ce n'est que ça : mettre en opposition des idées qui s'affrontent. C'est ça, notre métier. Je ne peux pas prendre le témoignage d'une victime et ne pas prendre le témoignage d'autres personnes qui voient différemment », fait observer l'un d'eux.

Droit de regard sur le processus judiciaire

Les médias modulent le degré de détails par le critère de l'intérêt public. Lors de la couverture d'un procès, ils doivent fournir au public les informations nécessaires pour leur compréhension du processus judiciaire et de l'état psychologique de la personne accusée.

« En théorie, le citoyen a un droit de regard total parce que c'est lui qui a dessiné le Code criminel, estime une chercheuse. La censure du journaliste, c'est la censure de la société. »

Cependant, des détails horribles, même s'ils sont nécessaires à la compréhension d'une cause, peuvent être mal reçus par le public. Une journaliste donne l'exemple du cas de Guy Turcotte.

« Quand il a témoigné, il a raconté comment il a tué ses enfants, il y avait beaucoup de détails. [...] La plupart des journalistes les ont donnés, c'était très important pour la cause, c'était l'enjeu. C'était tellement effrayant, ce qu'il avait fait à ses enfants, que ça expliquait sa folie. Est-ce qu'il faut cacher ces détails? Moi, comme journaliste, je ne veux pas les cacher. Mais je peux vous dire que j'ai reçu au moins 50 courriels de gens qui étaient horrifiés de ce que j'écrivais. » En réaction à ces courriels, un avertissement au lecteur a été ajouté au début des articles.

3. RESPECT DES PERSONNES

Approche sensible

Approcher les personnes touchées par un homicide intrafamilial nécessite une approche respectueuse. Il arrive que des journalistes, notamment ceux ayant peu d'expérience, ne sachent pas comment intervenir dans ces situations. Une formation en ce sens serait souhaitable, souligne un journaliste, « autant pour bien faire notre travail que pour respecter ces gens-là [proches de victimes] ».

« Tu arrives au coeur de l'horreur. Tu arrives dans la vie de ces gens au pire moment de leur vie. Si tu ne veux pas rajouter à leur fardeau, il faut vraiment arriver avec une méthode particulière. »

Pour les médias électroniques ou numériques qui utilisent une caméra, le défi est d'autant plus grand. « C'est horrible de faire ça. Aller cogner à une porte avec une caméra, on fait ça pour des fraudeurs... » Une solution consiste à aborder les gens d'abord sans la caméra ou, de façon générale, sans micro, voire sans calepin. La délicatesse et la sensibilité sont des vertus « payantes », témoignent les journalistes : un proche abordé de façon humaine a tendance à se confier.

Annonce des décès

Les policiers se préoccupent de communiquer la nouvelle d'un décès aux proches, avant qu'ils ne l'apprennent par les médias. De façon générale, les journalistes respectent les consignes données par les policiers à cet égard. Tous reconnaissent qu'il est important d'attendre ce feu vert, mais il arrive parfois que l'information soit mal relayée.

Attention, fragile

Toutes ces précautions ne sont pas suffisantes, selon des intervenants du milieu de la santé, du moins au cours des premières 48 heures après l'événement. « Quand la personne est en état de choc, ce n'est pas le temps qu'elle se raconte; on nuit à son processus de rétablissement », insiste une intervenante du réseau public de la santé.

Une chercheuse renchérit et rappelle l'inaptitude d'une personne en état de choc à donner une entrevue. Elle admet cependant qu'il y a des différences, d'une personne à l'autre. Quoi qu'il en soit, un proche qui se confie à un journaliste peut le regretter ensuite. « La personne a toute une vie à faire après », souligne la chercheuse.

Qu'en est-il des intervenants communautaires et des policiers, qui interrogent les proches dans les 48 heures suivant le drame? « Se raconter à un intervenant, c'est une chose. Se raconter à un média et à l'ensemble du Québec, c'est une autre affaire », répond un chercheur. Quant aux enquêteurs, ils sont formés pour interroger « sans revictimiser », mentionne un policier.

Tant que la porte n'est pas fermée

Malgré tout, l'essence du travail des journalistes les pousse à interviewer les proches afin de raconter l'histoire du drame. « Tant que la porte n'est pas fermée, on va essayer », dit l'un d'eux. Pour ce faire, beaucoup font le pied de grue devant leur maison.

Le cas d'un père qui a tenu une conférence de presse, après l'homicide de ses enfants par la mère, est cité en exemple. Après la conférence, les journalistes sont passés à autre chose.

Une proche de victimes réagit en précisant que l'homme qui a donné une conférence n'était pas victime de violence conjugale, contrairement à beaucoup de femmes vivant l'homicide de leurs enfants par le conjoint. Cet élément ajoute à leur vulnérabilité. « Personnellement, je n'aurais pas réussi à donner une conférence de presse », dit-elle.

Consentement libre et éclairé

Bien que certains proches semblent confortables à l'idée de parler aux médias, le fait qu'il soit possible qu'ils ne soient pas en mesure de le faire remet en question la valeur de leur consentement. L'idée de les accompagner lors de leurs contacts avec les médias prend alors tout son sens. Les accompagnateurs pourraient fournir des photos et des informations aux journalistes et servir d'interface entre eux et les proches.

Les journalistes expriment qu'ils désirent tout de même obtenir l'information à la source, en interviewant les proches. Un intervenant peut en effet avoir le réflexe de surprotéger la personne et de parler à sa place.

L'accompagnement « n'empêcherait pas la personne de faire l'entrevue elle-même », mentionne une chercheuse. Le soutien d'un intervenant « permet d'être accompagné, d'être protégé. Parfois, c'est juste d'avoir une épaule ou quelqu'un pour débriefer [après avoir rencontré les médias]. C'est pas toujours ce qu'on va dire dans le témoignage qui est pénible, c'est aussi le fait de témoigner et de se retrouver tout seul après, quand tout le monde est parti avec l'information ».

Les détails : jusqu'où aller?

Après la collecte d'information et les entrevues, la question du respect de la vie privée se pose. « Les gens vont toujours en vouloir plus, mentionne une journaliste. Les gens nous appellent pour avoir des détails. On doit faire la distinction entre ce qui intéresse les gens et l'intérêt public. »

Elle raconte que son photographe est arrivé sur les lieux d'un drame avant les policiers. Sur la photo, « on voyait des bottines d'enfant. On a préféré ne pas la diffuser, parce que c'est des enfants qui ont péri. [On s'est demandé :] est-ce que cette photo est nécessaire? Est-ce qu'elle apporte quelque chose à la nouvelle? On a finalement pris une photo globale de la scène ».

Certaines balises sont évidentes et largement reconnues, notamment la protection de l'identité des mineurs. « Quand c'est des enfants, il y a une dimension particulière, explique un journaliste. Je pense en père de famille, je fais plus attention. On n'a pas besoin d'aller dans le fin détail. »

Les mots qui blessent

Si le fait d'accorder une entrevue à un journaliste peut être néfaste pour un proche, lire ou regarder un reportage évoquant le drame qu'il vit peut aussi accentuer sa détresse. À ce chapitre, certains détails qui semblent de prime abord inconvenants ne sont pas ce que les proches redoutent le plus.

Une chercheuse illustre que le détail portant sur le nombre de coups de couteau, par exemple, « ce n'est pas toujours les proches des victimes que ça embête le plus. C'est souvent le citoyen qui est choqué par le détail, alors que la mère de la victime va être choquée qu'on ne reprononce pas ce détail parce qu'elle voudrait, pour la mémoire du défunt, qu'il soit rappelé ».

Une mère de jeunes victimes renchérit, en s'adressant aux journalistes : « nous, on le connaît le nombre de coups de couteau. » Elle maintient que le choix des mots, la recherche de coupables

et le fait de mettre les chicanes de famille sur la place publique sont les éléments qui causent plus de tort aux proches.

4. RÔLE SOCIAL DES MÉDIAS

Effet sur le passage à l'acte

Selon une recommandation de l'OMS, il faut éviter de dévoiler des détails tels que le moyen utilisé, relativement à un suicide. Le faire pourrait créer un effet d'entraînement, chez des personnes vulnérables. Un parallèle peut être fait avec les homicides intrafamiliaux, estime une chercheuse, qui souligne que « la médiatisation de la violence en général explique à peu près 10% de la conduite violente au sein de la population ».

Il faut user de prudence, avant de faire un parallèle entre le suicide et l'homicide intrafamilial, tempère une autre chercheuse. « Il y a beaucoup plus de suicides que d'homicides. On travaille avec des petits "n" [petits échantillons], et il est difficile de dire quel est le facteur déterminant [dans le passage à l'acte]. » Dans l'incertitude, le principe de précaution peut cependant être appliqué.

Médias : véhicules de prévention?

La mention des ressources d'aide par les médias est très utile, estiment les experts et les intervenants en santé. Mais l'application du principe de précaution peut-elle aller jusqu'à transformer les médias en véhicules de prévention? Les journalistes réagissent avec beaucoup de réticence à cette idée.

« On ne veut pas se faire contrôler, objecte une journaliste, en montrant néanmoins une ouverture. Si vous innovez, c'est sûr qu'on va faire une couverture; par exemple, si c'est visuellement intéressant pour la télé, ça joue beaucoup ». Les journalistes audiovisuels doivent en effet toujours se demander : « est-ce que j'ai des images? »

Les médias ne sont pas, par leur nature, disposés à être des instruments de prévention, ajoute un journaliste. « Pour faire passer ce genre de message, c'est la répétition qui fait que ça fonctionne. » Or, les médias recherchent la nouveauté. « On ne fera pas deux fois la même histoire. Aidez-nous peut-être à trouver une façon différente de la raconter », suggère-t-il aux intervenants du milieu de la santé.

Le format des dossiers, qui abordent une problématique en profondeur, est mieux adapté aux messages de prévention. « Ces dossiers, c'est quelque chose de très demandant en terme de temps et ça prend une histoire, un témoignage, quelque chose d'un peu inédit », bémolise un journaliste.

Normes sociales et médias

L'idée du rôle de prévention des médias génère deux questions : les médias ont-ils un ascendant profond sur le public et si oui, doivent-ils s'en préoccuper?

Les médias constituent une des variables capables d'influencer la norme sociale, assure un intervenant du réseau public de la santé. « Dans le quotidien, dans la façon de traiter la nouvelle, on peut agir sur la norme sociale ». Il illustre son propos : « La façon de commenter une bataille au hockey par les gens des médias peut avoir un effet très anti violence ou très pro violence. »

« Ce n'est pas aux médias de statuer sur les normes sociales, objecte un journaliste. On informe la population pour qu'elle décide elle-même de ce que sont les normes sociales. Moi, comme journaliste qui ne fait pas d'opinion, je ne suis pas en train de vendre un "package" de normes sociales. »

Une chercheuse croit au contraire que les médias contribuent à la construction de cette norme. Elle donne l'exemple de la mise au ban social du tabagisme. « On le construit comme un message et on le véhicule. Il y a une espèce de rationalisation de société et à un moment donné, tout le monde accepte la pensée du moment. Et si quelqu'un fait l'apologie [de la cigarette], en direct à la radio, vous avez systématiquement un journaliste qui reprend et qui tempère. »

Responsabilité sociale

Accepter l'idée que les médias créent la norme sociale, c'est accepter l'idée qu'ils ont une responsabilité. Un chercheur pose la question : « quels sont nos implicites sans même qu'on s'en rende compte et quels effets peuvent-ils avoir? » Il se réfère à l'exemple du suicide, qui a chuté de manière significative au Québec, après un travail de sensibilisation auprès des médias, afin que le suicide ne soit pas présenté comme une solution acceptable. « Ça, maintenant, c'est devenu une norme », assure-t-il.

De la même manière, en matière d'homicides intrafamiliaux, les mots choisis par les médias véhiculent un message qui a un impact. « Quand on met un titre du genre "il [l'auteur d'un filicide] aimait sa petite puce", le message implicite est : "j'aime mon enfant et je peux donc la tuer parce que je l'aime". On doit se poser la question : est-ce qu'on veut véhiculer ce genre de message? Comment les personnes vulnérables comprennent ça? Ça ne veut pas dire qu'il n'aimait pas son enfant, mais ce n'est pas la question fondamentale. »

Une journaliste rétorque qu'un tel titre « montre que cette personne aimait son enfant, mais est passé à l'acte dans un moment de folie, de façon inexplicable, inattendue ». Un intervenant lui rappelle qu'il ne s'agit jamais d'un « moment de folie », mais bien de l'aboutissement d'un long processus. Des outils existent pour le détecter et la prévention est possible. Il témoigne que les hommes qu'il rencontre sont sensibles aux messages véhiculés dans les médias. « Des hommes vont acheter ce discours et se dire : "s'il m'arrive quelque chose avec ma conjointe, je vais emmener les enfants". Tout peut se dire, mais tout dépend de la manière de le traiter. »

5. CONCLUSION

Formation

Au terme de la journée, un consensus se dégage parmi les participants : il serait pertinent et utile d'offrir de la formation aux journalistes appelés à couvrir des homicides intrafamiliaux ou la violence en général.

Cette formation, que le CPQ serait disposé à mettre sur pied, toucherait aux aspects déontologiques et éthiques en jeu : respect de la vie privée et des personnes vulnérables, notions d'intérêt public et de consentement libre et éclairé, présomption d'innocence, respect du processus judiciaire, droit à l'oubli, etc.

L'idée est accueillie par les journalistes. Il est mentionné que les jeunes en début de carrière sont particulièrement susceptibles d'être affectés aux faits divers et qu'ils constituent un groupe cible important. Une formation pourrait également être conçue pour les patrons de presse.

L'utilité d'une formation en ligne est soulignée, en raison de son accessibilité pour les journalistes des différentes régions de la province.

Forum

Le CPQ constate par ailleurs que la formule d'un forum est facilement adaptable à de nombreux sujets de réflexion dans son champ de compétence, lesquels présentent souvent de multiples facettes.

Ce type de rencontre entre journalistes et intervenants de divers horizons permet de décroiser les pratiques et d'engager un dialogue enrichissant. Il offre également aux représentants des médias une rare occasion, dans leur quotidien dominé par la vitesse, de réfléchir aux enjeux déontologiques et éthiques de leur profession.

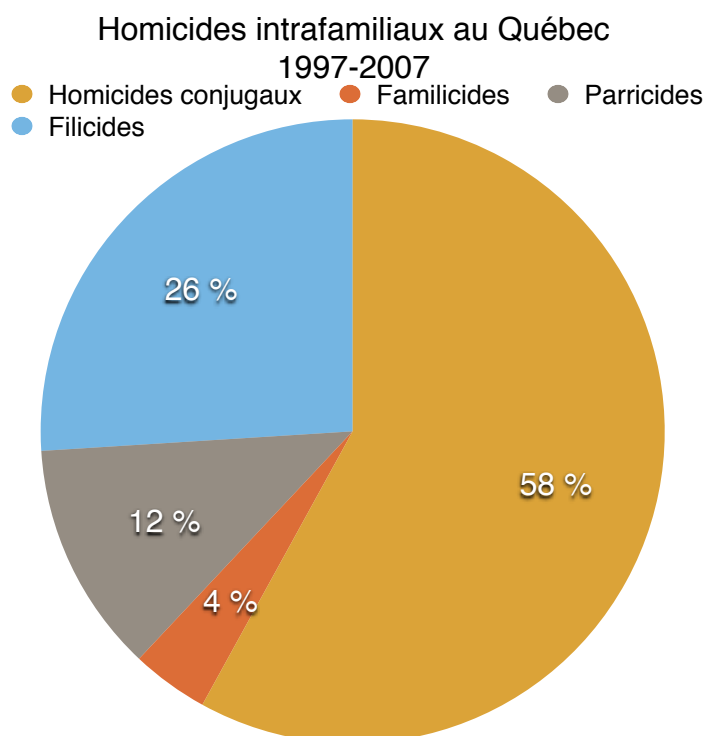
ANNEXE 1

Homicides intrafamiliaux : bref survol du phénomène

L'expression homicide intrafamilial désigne une variété d'homicides commis dans le cercle familial. Chaque type comporte des caractéristiques qui lui sont propres.

- **Homicide conjugal** : homicide d'un des conjoints commis par l'autre conjoint
- **Filicide** : homicide d'un ou plusieurs enfants par un parent ou les deux
- **Familicide** : homicide de plusieurs membres de la famille, soit du conjoint et d'un ou plusieurs enfants, suivi ou non d'un suicide
- **Parricide** : homicide d'un parent par un enfant

Au Québec, on compte annuellement une trentaine d'homicides intrafamiliaux, dont 7 filicides et 1 ou 2 familicides. L'homicide conjugal est le plus fréquent (16 par année). Par comparaison, 1 200 suicides se produisent dans la province chaque année.



Le phénomène des homicides intrafamiliaux n'est pas en progression et son ampleur au Québec est comparable à celui observé au pays et ailleurs dans le monde. Depuis 30 ans, on observe une baisse du taux d'homicides intrafamiliaux, attribuable à la diminution des homicides conjugaux. Le Ministère de la Sécurité publique a cependant noté une augmentation des autres types d'homicides intrafamiliaux en 2011.

Alors que les suicides sont relativement peu médiatisés, les homicides intrafamiliaux trouvent un écho important dans les médias. Selon les travaux du comité d'étude mandaté par le CPQ, entre 2007 et 2012, 26 familicides et filicides ont été commis. De ce nombre, 18 ont été médiatisés dans les grands quotidiens du Québec, à travers 233 articles produits dans les deux semaines suivant les événements. Le cas de Guy Turcotte, en 2009, a généré 38 articles.

ANNEXE 2

La couverture des homicides intrafamiliaux : mieux comprendre les effets sur la population

L'étude pilotée par le Conseil de presse du Québec (CPQ) se situe dans le prolongement des travaux du Groupe de travail sur les homicides intrafamiliaux, présidés par Gilles Tremblay et achevés à l'automne 2012. À la même époque, le coroner Yvan Garneau invitait le CPQ à se pencher sur la question des homicides intrafamiliaux, après avoir réalisé un rapport sur un cas de familicide. M. Garneau suggérait que la large diffusion médiatique de situations semblables pouvait provoquer un effet d'entraînement.

Le comité d'étude, coordonné par Suzanne Léveillé, professeure de psychologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières, remettra son rapport au CPQ d'ici l'automne 2014. Michel Tousignant, professeur retraité de l'Université du Québec à Montréal et spécialiste du suicide, ainsi que Julie Laforest, conseillère scientifique en prévention de la violence à l'Institut national de santé publique du Québec complètent le comité.

Cette équipe de chercheurs est appuyée, tout au long de ses travaux, par un comité aviseur multidisciplinaire composé de : Janie Houle, professeure au Département de psychologie à l'Université du Québec à Montréal; Alain Lesage, psychiatre, professeur titulaire à l'Université de Montréal; Gilles Tremblay, professeur à l'École de service social de l'Université Laval; Guy Paquette, professeur à la retraite du Département d'information et de communication de l'Université Laval; Alain Saulnier, professeur du Département de communication de l'Université de Montréal.

Le MSSS finance l'étude et agit à titre de partenaire dans ce projet piloté par le CPQ.

Le comité d'étude a choisi de s'intéresser principalement aux filicides et aux familicides. L'attention médiatique accordée à ce type d'homicides au cours des dernières années, notamment au cas de Guy Turcotte, a motivé ce choix.

Le comité d'étude recense la littérature scientifique pertinente, y compris les travaux connexes portant sur le suicide (82% des familicides impliquent un suicide ou une tentative de suicide);

analyse la couverture médiatique de ce type d'homicides au Québec de 2007 à 2012 et compare cette couverture avec les dossiers du Bureau du coroner.

ANNEXE 3

Guides de bonnes pratiques, ressources et formation : les initiatives d'ici et d'ailleurs

En marge du travail effectué par le comité d'étude qu'il a mis sur pied, le Conseil de presse du Québec (CPQ) a exploré les différentes actions entreprises ailleurs dans le monde pour encadrer la couverture des suicides et des homicides intrafamiliaux. Son analyse s'est limitée aux interventions législatives, aux avis émis par les conseils de presse et les associations de journalistes, ainsi que les initiatives de groupes de recherche universitaire. Les lignes directrices émises par les associations de prévention du suicide ont été traitées par le comité d'étude. Il ne s'agit pas ici d'évaluer l'efficacité de ces mesures, mais d'en faire la recension.

Législation

La Nouvelle-Zélande est le seul pays à avoir opté pour une législation plutôt que la mise en place de lignes directrices volontaires. Trois articles de la Coroners Act de 2006 encadrent le travail des journalistes couvrant des cas de suicide.

Dans la loi en vigueur, si on suspecte qu'il s'agit d'un suicide, les journalistes ne peuvent rendre publique la façon dont il est survenu sans l'autorisation d'un coroner. Sans cela, les représentants des médias doivent se limiter à donner le nom, l'adresse, l'occupation de la personne et à mentionner que le coroner a déterminé qu'il s'agit d'un suicide. Le coroner accepte de rendre publics des détails d'un décès par suicide s'il juge que cela ne mettra pas la sécurité du public en jeu.

La loi limite la divulgation de détails et non la production de reportages sur la problématique du suicide. L'objectif est d'éviter que les journalistes enquêtent sur un décès avant que le coroner en ait déterminé la cause, d'éviter l'effet de contagion et de protéger la vie privée des proches endeuillés.

Dans le cadre d'une révision de la Coroners Act, le Parlement néo-zélandais a reçu, le 1er avril 2014, un rapport proposant de clarifier et simplifier la loi actuelle.

Les conseils de presse

Les sites Internet de 17 conseils de presse d'Europe, d'Océanie et d'Amérique du Nord ont été consultés. De ce nombre, aucun n'a de lignes directrices concernant la couverture des homicides intrafamiliaux.

En ce qui concerne le suicide, seul le Conseil de presse australien a publié un guide spécifique. En plus de regrouper les principes généraux de déontologie s'appliquant à la couverture d'un suicide, il comprend les considérations particulières à ce type de reportage, notamment en ce qui concerne le lieu du suicide et la méthode utilisée.

Sans qu'il soit spécifiquement consacré à la couverture des suicides, le guide Déclaration des devoirs et des droits du Conseil suisse de la presse détaille les circonstances justifiant la publication ou la diffusion de reportages sur un suicide. Dans un document intitulé Repères pour un journalisme responsable présenté sous forme de question-réponse, le Conseil suisse de la presse donne des exemples tirés de sa jurisprudence afin d'éclairer les journalistes dans leur pratique.

Les codes de déontologie des conseils de presse du Royaume-Uni, du Danemark, de Suède et de Norvège comprennent des références précises sur la couverture des suicides. Au Royaume-Uni, l'article 5 dit simplement de ne pas donner de détails excessifs sur les moyens utilisés. Du côté du Danemark, on recommande de ne pas faire état des suicides et des tentatives de suicide à moins que l'intérêt public le justifie et dans ce cas, la couverture doit être faite avec doigté. En Suède, on insiste sur le respect de la vie privée et on rappelle de faire attention à ce que la couverture ne heurte pas la sensibilité des proches. En Norvège, le code d'éthique incite à la prudence concernant la couverture des suicides. On suggère aux journalistes de ne rapporter que ce qui est d'intérêt général et d'éviter de décrire la méthode utilisée ou des détails qui pourraient provoquer un effet de contagion.

En Belgique, le secrétaire général du Conseil de déontologie journalistique a participé à la rédaction de Points de repère – Le traitement du suicide dans les médias, publié par l'Association des journalistes professionnels. Cette brochure a été produite à la suite d'un atelier de débats rassemblant des journalistes et des professionnels du domaine de la prévention.

La seule référence aux homicides intrafamiliaux qu'a recensée le CPQ est une allusion formulée dans l'introduction de la section sur le suicide du guide Presse et Justice, produit par l'Association des journalistes professionnels de Belgique et la Fondation Roi Beaudoin. On y confirme que la couverture « des drames familiaux peut être pertinente pour la société ». Le guide met en garde contre les risques d'imitation et insiste sur le respect de la vie privée des personnes touchées et de leurs proches.

Balises dans les guides déontologiques

S'il n'existe aucune balise précise pour la couverture des homicides intrafamiliaux, les journalistes peuvent trouver des réponses à leurs questionnements dans les guides et les codes de déontologie déjà existants. La plupart comportent des articles concernant la publication des photos, la façon d'agir avec les victimes d'actes violents ou d'accidents et le respect de la vie privée. Ces considérations sont des éléments importants de la couverture de ce type d'événement.

Au Québec, les journalistes peuvent se référer à l'article 2.3.2 du guide de déontologie du CPQ, Droits et responsabilités de la presse, qui traite de la vie privée et des drames humains. Cet article regroupe plusieurs éléments qui doivent être pris en compte par les journalistes lorsqu'ils couvrent un homicide intrafamilial, dont le respect des proches, la notion d'intérêt public, l'identification des victimes, l'identification des personnes mises en cause et la publication de photos.

Les journalistes québécois peuvent également se référer au Guide de déontologie des journalistes du Québec, publié par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. En plus de rappeler aux reporters de soupeser le droit à la vie privée des individus et le droit à l'information, le Guide encadre l'identification des victimes et souligne qu'ils doivent faire preuve de compassion à l'égard des personnes venant de vivre un drame et éviter de les harceler pour obtenir des informations.

Bonnes pratiques

Tout comme en matière de suicide, plusieurs associations ou organismes ont émis des lignes directrices concernant la couverture de la violence, notamment en matière de violence conjugale.

Dans un premier temps, il s'agit souvent de démystifier le phénomène afin que les journalistes puissent en comprendre toute la complexité. Ces guides insistent sur l'importance de rappeler que l'homicide intrafamilial s'inscrit dans un contexte de violence conjugale. Ils mettent également en garde contre les titres tels que : « Il l'aimait tellement qu'il devait l'amener avec lui ». On y explique que quelqu'un dépeint par ses voisins comme un « bon gars » n'exclut pas qu'il était contrôlant ou violent à la maison.

De tels guides ont notamment été publiés en Nouvelle-Zélande et dans plusieurs états américains.

Au Québec, l'Institut national de santé publique a publié une trousse destinée aux médias. En plus d'y déboulonner certains mythes, on rappelle que la violence conjugale est un phénomène complexe.

Des livres sont également consacrés à l'amélioration de la couverture journalistique des drames. S'ils ne traitent pas précisément des homicides intrafamiliaux dans leur livre *Covering Violence – A Guide to Ethical Reporting about Victims and Trauma*, Roger Simpson et William Coté détaillent la façon dont les journalistes devraient faire leur travail afin de ne pas causer davantage de tort aux victimes des événements dont ils doivent faire état. Ils expliquent notamment les précautions à prendre pour interroger une personne ayant vécu un choc.

Le Dart Center for Journalism and Trauma, associé à l'école de journalisme de l'Université Columbia, offre des formations et des guides sur la couverture de tragédie, dont des homicides.

Destiné aux journalistes, le document *En-Tête : reportage et santé mentale*, publié par le Forum du journalisme canadien sur la violence et le traumatisme, aborde entre autres la couverture des suicides. Jugeant que le tabou sur le suicide est dépassé, on ne s'oppose pas aux reportages sur des cas de suicide s'ils sont dignes d'intérêt. On recommande cependant la prudence dans la façon de couvrir, entre autres en évitant de donner au geste une dimension romantique et de parvenir à des conclusions hâtives.

BIBLIOGRAPHIE

- « Code of Ethics for Press, Radio and Television in Sweden », PO Allmänhetens Press, [en ligne]. [<http://po.se/english/code-of-ethics>] (9 mai 2014)
- « Code of Ethics of the Norwegian Press », Norsk Presseforbund, [en ligne]. [<http://www.presseforbundet.no/Saker/CODE-OF-ETHICS-OF-THE-NORWEGIAN-PRESS>] (9 mai 2014)
- « Coroners Act 2006 », Parliamentary Counsel Office, [en ligne]. [<http://www.legislation.govt.nz/act/public/2006/0038/latest/DLM377057.html>] (9 mai 2014)
- Dart Center for Journalism and Trauma, [en ligne]. [<http://dartcenter.org>] (9 mai 2014)
- « Directives relatives à la Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste », Conseil suisse de la presse, [en ligne]. [<http://presserat.ch/directives.htm>] (14 mai 2014)
- « Domestic Violence : A Guide for Media Coverage », Iowa Department of Public Health, [en ligne]. [https://www.idph.state.ia.us/bh/common/pdf/domestic_violence/guide_media_coverage.pdf] (9 mai 2014)
- « Droits et responsabilités de la presse », Conseil de presse du Québec, [en ligne]. [<http://conseildepresse.qc.ca/code/responsabilites-de-la-presse/lattitude-de-la-presse-a-legard-des-personnes-et-des-groupes/>] (9 mai 2014)
- « Editor's Code of Practice », Press Complaints Commission, [en ligne]. [<http://www.pcc.org.uk/cop/practice.html>] (9 mai 2014)
- « En-tête : Reportage et santé mentale », Forum du journalisme canadien sur la violence et le traumatisme, [en ligne]. [<http://www.journalismforum.ca/en-tete-guide>] (14 mai 2014)
- « Guide de déontologie des journalistes du Québec », Fédération professionnelle des journalistes du Québec, [en ligne]. [<http://www.fpqj.org/deontologie/guide-de-deontologie/>] (9 mai 2014)
- « Points de repère – Le traitement du suicide dans les médias », Association des journalistes professionnels, [en ligne]. [<http://www.ajp.be/deontologie-recommandations/>] (9 mai 2014)

« Presse-Justice », Un guide pour les journalistes Presse & Justice, [en ligne]. [http://www.presse-justice.be/document.php?document_id=136&lang=fr] (9 mai 2014)

« Repères pour un journalisme responsable », Conseil suisse de la presse, [en ligne]. [http://ratgeber.presserat.ch/index.php?fr_46-les-medias-peuvent-ils-rendre-compte-de-suicides-1] (9 mai 2014)

« Reporting Domestic / Family Violence », Family Violence it's not OK, [en ligne]. [http://www.areyouok.org.nz/working_with_the_media.php] (14 mai 2014)

SIMPSON, Roger et William Côté. *Covering Violence – A Guide to Ethical Reporting about Victims and Trauma*, New York, Columbia University Press, 2006, 295 p.

« Sound Press Ethics », Pressenævnet, [en ligne]. [<http://www.pressenaevnet.dk/Information-in-English/The-Press-Ethical-Rules.aspx>] (9 mai 2014)

« Standards Relating to Suicide », Australian Press Council, [en ligne]. [<http://www.presscouncil.org.au/specific-standards/>] (9 mai 2014)

« Suicide Reporting », Law Commission, [en ligne].

[http://www.lawcom.govt.nz/project/media-reporting-suicide?quicktabs_23=report] (9 mai 2014)

« Trousse médias sur la violence conjugale », Institut national de santé publique du Québec, [en ligne]. [<http://www.inspq.qc.ca/violenceconjugale/accueil>] (14 mai 2014)